

Documentation synthétique sur les données carroyées à 200 mètres

Les données carroyées (carreaux de 200 mètres) sont issues de la source Revenus Fiscaux Localisés 2010. Elles sont utiles pour disposer d'information à des niveaux infra-communaux selon des découpages propres aux différents utilisateurs. La diffusion de ces données doit donc respecter la règle d'au moins 11 ménages par unité géographique d'observation.

La méthode mise en œuvre afin de respecter cette règle consiste à regrouper les carreaux de trop faible effectif, en rectangles de taille plus importante. Seule la population totale n'est pas soumise à cette règle et peut donc être diffusée sur l'ensemble des carreaux.

Par ailleurs, les variables considérées comme sensibles, en particulier le revenu fiscal des ménages, sont traitées afin de garantir le respect de la confidentialité.

Pour les DOM, seules la Réunion et la Martinique sont concernées par cette diffusion de données carroyées.

Constitution des rectangles

Le territoire métropolitain¹ a préalablement été divisé en 36 grands carreaux de taille semblable.

Les rectangles sont constitués par subdivision progressive de ces grands carreaux, le processus itératif s'arrêtant dès qu'il conduit à un rectangle de moins de 11 ménages.

Pour la métropole, 698 659 rectangles d'au moins 11 ménages ont ainsi été constitués.

Sur les 2 278 213 carreaux de 200 mètres habités, 20,3 % comptent plus de 10 ménages (12 % sont diffusés comme tels et 8,3 % se retrouvent regroupés avec d'autres carreaux dans des rectangles).

Traitement préalable des revenus fiscaux par unité de consommation des individus

Afin de garantir la confidentialité en évitant de faire apparaître des zones constituées exclusivement de hauts ou de bas revenus, les revenus fiscaux des ménages par u.c. ont été préalablement traités pour les valeurs extrêmes (procédure dite de « winsorisation »).

Si le revenu fiscal par u.c. du ménage est supérieur au 8^e décile de la distribution (29 336 euros en métropole, 25 098 euros en Martinique et 23 131 euros à la Réunion), alors ce revenu est abaissé à ce seuil.

Si le revenu fiscal par u.c. du ménage est inférieur à 40 % de la médiane de la distribution (7 499,6 euros en métropole, 5 209,2 euros en Martinique et 4 136 euros à la Réunion), alors ce revenu est remonté à ce seuil.

¹ Sauf la Corse.

Traitement des statistiques au rectangle pour les variables sensibles

Quelques variables, considérées comme sensibles, sont traitées afin que les informations diffusées ne correspondent pas à une proportion dépassant 80 % (et inférieure à 20 % pour le nombre de ménages propriétaires) :

- nombre d'individus âgés de 65 ans et plus
- nombre de ménages d'une personne
- nombre de ménages propriétaires
- nombre de ménages dont le revenu fiscal par u.c. se situe en dessous du seuil de bas revenu².

Pour respecter ces règles, dans certains cas, l'effectif réel n'a donc pu être diffusé. Ceci est signalé à l'utilisateur de la manière suivante : à chacune de ces variables sensibles est associée dans le fichier diffusé une variable indicatrice, valant 1 si le nombre « n » diffusé doit être compris comme « n ou plus », et 0 sinon.

Dans le cas particulier du nombre de ménages propriétaires, l'indicatrice de traitement prend la valeur 2 si le nombre « n » de ménages propriétaires diffusé doit être compris comme « n ou moins ».

Contenu des fichiers diffusés

Pour chacun des trois territoires (Métropole, Martinique, Réunion), 2 fichiers sont mis à disposition : un fichier de carreaux et un fichier de rectangles ([voir dessin des fichiers dans la documentation complète](#)).

Les grilles de carreaux sont fournies au niveau départemental.

Variables diffusées dans les fichiers de carreaux :

Pour chaque carreau habité :

- Les identifiants géographiques **du carreau**
- Le nombre de carreaux habités **du rectangle** auquel appartient le carreau
- Les identifiants géographiques du rectangle auquel appartient **le carreau**
- Le nombre d'individus **du carreau**

Variables non traitées diffusées dans les fichiers de rectangles :

- Le nombre total d'individus
- Le nombre total de ménages (i.e. de résidences principales)
- Le nombre total d'individus âgés de 0 à 3 ans
- Le nombre total d'individus âgés de 4 à 5 ans
- Le nombre total d'individus âgés de 6 à 10 ans
- Le nombre total d'individus âgés de 11 à 14 ans
- Le nombre total d'individus âgés de 15 à 17 ans
- Le nombre total d'individus âgés de 25 ans et plus
- Le nombre total de ménages de 5 personnes et plus
- Le nombre total de ménages présents depuis 5 ans ou plus dans leur logement actuel
- Le nombre total de ménages en logement collectif
- La surface cumulée des résidences principales, en mètres carrés
- La somme des revenus fiscaux par u.c. winsorisés des individus (le revenu fiscal par u.c. d'un individu est le revenu par u.c. du ménage auquel il appartient)³

² Le seuil de bas revenu est égal à 60% de la médiane de la distribution des revenus par u.c. soit 11 249,4 euros en métropole, 7 813,8 euros en Martinique et 6 204 euros à La Réunion

³ Cette somme doit être divisée par le nombre total d'individus du rectangle pour obtenir le revenu fiscal par UC moyen des individus.

Variables traitées diffusées dans les fichiers de rectangles :

- Le nombre total d'individus âgés de 65 ans et plus + la variable indicatrice correspondante
- Le nombre total d'individus âgés de 75 ans et plus + la variable indicatrice correspondante ;
- Le nombre total de ménages d'une personne + la variable indicatrice correspondante
- Le nombre total de ménages propriétaires + la variable indicatrice correspondante
- Le nombre total de ménages dont le revenu fiscal par u.c. se situe en dessous du seuil de bas revenu (60 % de la médiane de la distribution) + la variable indicatrice correspondante

Utilisation des fichiers

Le fichier de rectangles est un fichier intermédiaire : il ne doit pas être utilisé en tant que tel, en particulier pour faire des cartes. Les rectangles étant de superficie variable, des cartes d'effectifs seraient en effet erronées. Par ailleurs, pour les rectangles de taille relativement importante, la valeur globale masque d'éventuelles fortes disparités spatiales internes. Il convient donc de travailler au niveau des carreaux.

Pour cartographier les effectifs totaux d'individus, le fichier de carreaux diffusé peut être utilisé tel quel.

Pour cartographier les autres variables, il faut construire, à partir des deux fichiers livrés (rectangles avec les variables et carreaux sans les variables), un nouveau fichier de carreaux en répartissant, pour chaque variable, l'effectif total du rectangle dans chacun de ses carreaux habités, au prorata de la population totale ([voir modes opératoires Mapinfo et Qgis dans la documentation complète](#)).